

Nouveau

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL10 – Gérer les conflits en entreprise

Contexte

Les situations de conflit font partie intégrante de la vie professionnelle. Lorsqu'elles ne sont pas gérées de manière adaptée, elles peuvent impacter la qualité des relations de travail, la santé des salariés et la performance de l'entreprise.

Les dirigeants et les managers jouent un rôle central dans la prévention et la régulation de ces tensions. Leur posture et leur capacité à instaurer un dialogue constructif sont déterminantes pour maintenir un climat de travail serein et favoriser la coopération.

La compréhension des mécanismes du conflit, du cadre réglementaire lié aux risques psychosociaux et des outils de communication non violente permet d'aborder les désaccords comme des leviers d'amélioration collective plutôt que comme des sources de rupture.

Cet atelier a pour objectif d'accompagner les responsables dans l'acquisition de repères, de méthodes et de réflexes de gestion des conflits, au service du bien-être au travail et de la performance durable.

Objectifs pédagogiques

- **Identifier les principaux facteurs de risques liés aux tensions et aux conflits au travail**
- **Savoir repérer et analyser les signes avant-coureurs d'un conflit au sein de l'équipe**
- **Acquérir des outils pour désamorcer les situations conflictuelles et restaurer le dialogue**
- **Développer une posture managériale favorisant la communication bienveillante et la prévention des conflits**
- **Expérimenter des approches concrètes à travers des études de cas**

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements suivants : [ACC01](#), [ACC02](#).

À l'issue de cet atelier, nous pouvons vous accompagner à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux ([ACC09](#)).



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

3h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 pour les sessions multi-entreprises par session de 10 salariés maximum



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires

Contenus

• PARTIE THEORIQUE :

- Définition des risques psychosociaux, obligations de l'employeur, principaux facteurs de risques.
- Les différentes formes de conflits, la dynamique du conflit, les outils de communication non violente, la prévention des conflits, le rôle du manager.

• PARTIE PRATIQUE :

- Mise en pratique des outils de communication non violente à partir de situations auxquelles sont confrontés les managers.
- Quiz d'auto-évaluation pour l'identification du mode de réaction personnel face aux situations de conflit.